

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
D'INDRE-&-LOIRE

Mairie de **CHINON**

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 AVRIL 2022

COMPTE RENDU

Séance du LUNDI 4 AVRIL 2022

Sous la Présidence de M. DUPONT, Maire de la Commune de CHINON

Date de la convocation : Mardi 29 mars 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 29

■ SONT PRESENTS :

M. DUPONT, Président,
M. MAUCORT, Mme LAMBERT, M. DAMMERY, Mme LAGRÉE, M DUCHESNE,
Mme BOISNIER, M. GOUPIL, Adjoints

M. BILLARD, M. NARDI, Mme GACHET, Mme BERGER, M. PELLETIER,
Mme MARTINEAU, Mme BELLUT, M. PLANCHON, M. DAUDIN, Mme BAUDIN,
M. LAPORTE, M. MASSON, Mme VUILLERMOZ, M. FLEUREAUX, Conseillers
Municipaux.

■ ONT DONNE PROCURATION :

M. CHEMINOT	à	M. DAMMERY
M. PLOUZEAU	à	M. MAUCORT
M. BAUMEL	à	Mme BAUDIN

■ ABSENT EXCUSE :

Mme LUMEAU
Mme DEVAUD
Mme LEGER
Mme GACHOT

■ SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme BELLUT

ORDRE DU JOUR

FINANCES

2022-044 Approbation du compte de gestion 2021

2022-045 Compte administratif et affectation du résultat 2021

2022-046 Vote du Budget primitif 2022

2022-047 Vote des taux d'imposition 2022

2022-048 Modification et création des Autorisation de Programme et des Crédits de paiement (APCP)

2022-049 Apurement du compte 1069

2022-050 Acceptation de versement anticipé d'aide au titre du remboursement des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque par le biais d'un avenant

2022-051 Liaison ville haute/ville basse : Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour 2022

2022-052 Aménagement du Quai Pasteur : Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour 2022

Ensuite, Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour.

Le lundi 4 avril 2022, s'est tenue la réunion du Conseil Municipal.

A 19h00, Monsieur le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint.

Mme BELLUT est élue secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

Monsieur le Maire revient sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 mars 2022 et demande s'il y a des remarques particulières.

Les membres du groupe « Chinon c'est vous » indiquent ne pas l'avoir reçu et par conséquent, qu'ils n'ont pas pu en prendre connaissance.

Monsieur le Maire propose que l'approbation du procès-verbal soit reportée au prochain conseil municipal.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à M. VRIGNON, comptable public du service de gestion comptable de la ville de Chinon, invité pour présenter le budget 2022.

FINANCES

2022-044 Approbation du compte de gestion 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **ADOPTE** le compte de gestion du comptable public pour le budget 2021 de la Ville de Chinon, certifié conforme par l'ordonnateur.
- **DIT** que les opérations budgétaires et les résultats portés sur chacun d'eux sont identiques à ceux arrêtés au compte administratif de l'exercice 2021 et qu'il n'y a aucune observation ni réserve à émettre

2022-045 Compte administratif et affectation du résultat 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ :

- **ADOPTE** le Compte Administratif 2021 et l'affectation du résultat 2021 du BUDGET MAIRIE DE CHINON (50100) ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement :	10 187 685.49 €
Recettes de Fonctionnement :	10 926 363.91 €
Résultat de l'exercice :	738 678.42 €
Excédent antérieur reporté :	1 499 495.27 €

Résultat final :

2 238 173.69 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

		Reste à Réaliser
Dépenses d'Investissement :	3 261 426.12 €	478 391.81 €
Recettes d'Investissement :	5 231 605.69 €	79 561.07 €
Résultat de l'exercice :	1 970 179.57 €	
Déficit antérieur reporté	-1 286 910.44 €	

Résultat final : 683 269.13 € - 398 830.74 €
Résultat d'Investissement y compris les RAR 284 438.39 €
▪ Affectation du Résultat :

Compte 001 excédent reporté (RI) : 683 269.13€
Compte 002 Excédent reporté (RF) : 2 238 173.69€

2022-046 Vote du Budget primitif 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ :

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 de la Ville de Chinon qui s'équilibre ainsi qu'il suit :
 - Section de fonctionnement : 12 463 055 €
 - Section d'investissement : 6 386 286 €

2022-047 Vote des taux d'imposition 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** pour l'année 2022 le vote des taux d'imposition comme suit :
 - Foncier bâti : 44.73 %
 - Foncier non bâti : 71.85 %

2022-048 Modification et création des Autorisation de Programme et des Crédits de paiement (APCP)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à modifier ou à créer les Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (APCP).

2022-049 Apurement du compte 1069

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APURE** le compte 1069 sur une durée de 5 années
- **APURE** au titre de l'exercice 2022, le compte 1069 pour un montant de 40 000 €, par opération d'ordre semi-budgétaire (mandat au compte 1068)

2022-050 Acceptation de versement anticipé d'aide au titre du remboursement des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque par le biais d'un avenant

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant relatif au versement anticipé du solde de l'aide au titre du remboursement des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque

2022-051 Liaison ville haute/ville basse : Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ :

- **APPROUVE** le lancement des études et sondages
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement local 2022, au taux le plus élevé possible, soit 45 000 euros,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette opération

2022-052 Aménagement du Quai Pasteur : Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le volet mobilités douces et environnemental des travaux d'aménagement du Quai Pasteur
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 au taux le plus élevé possible, soit un montant estimé à 200 000 euros,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette opération

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Date de publication : 11 AVR. 2022

Certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.



